

L'an deux mil vingt et un, le jeudi vingt-trois septembre, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence d'Isabelle BIDEF.

Excusées : Virginie PETIT (pouvoir à Isabelle Bidet)
Brigitte DUCHATELET (pouvoir à Isabelle Bidet)

Le compte rendu de la précédente réunion a été approuvé à l'unanimité.

Étude des mises en non valeur proposées par la trésorerie :

Madame le Maire informe le conseil municipal que la trésorerie a fait parvenir une liste de titres non recouverts pour un montant de 292,81 € pour le budget de la commune et de 492,43 € pour le budget assainissement.

Pour le budget de la commune trois créances sont liées à un dossier de surendettement et par conséquent il y a obligation d'effacer la dette.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter la somme de 292,81 € en non valeur pour le budget de la commune, par contre en ce qui concerne le budget assainissement il accepte la mise en non valeur pour un montant de 302€50 uniquement considérant que pour une des personnes il faut essayer de récupérer la somme due.

Délibération pour exonération en zone de revitalisation :

Madame le Maire donne lecture d'une note de la Préfecture indiquant que les communes ont la possibilité d'exonérer les commerces en milieu rural au niveau de la taxe foncière bâties, la cotisation foncière des entreprises et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises au titre des années 2020 à 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la mise en place de cette exonération et que celle-ci doit revenir à l'exploitant du commerce.

Convention aménagement du territoire :

Madame le Maire informe le conseil que la communauté de communes a délibéré concernant les projets d'énergies renouvelables sur son territoire. Commeny Montmarault Nérès communauté a décidé de surseoir à donner tout avis aux nouveaux projets d'implantation qui leur sont soumis et demande aux porteurs de projets de différer leur lancement tout en informant desdits projets afin d'étudier leur pertinence et leur intégration dans le cadre du PLUI. Des zones seront prévues pour la pose de panneaux photovoltaïques, les propriétaires devront se faire connaître lors de l'enquête publique. Tout va dépendre du classement des zones mais la Direction Départementale de Territoire aura le dernier mot.

D'autre part, lors de la dernière réunion, le Président a annoncé la possibilité de mettre plus de terrain en constructible et de veiller à intégrer les parcelles qui ont obtenu un certificat d'urbanisme positif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote concernant le moratoire de la communauté de communes :

1 contre – 1 abstention – 7 pour

Le moratoire est donc accepté.

Demande de subvention définitive pour véhicule :

Madame le Maire informe le conseil que les services du Département ont téléphoné pour solliciter le dossier de demande de subvention définitive en indiquant qu'une délibération n'était pas indispensable étant donné qu'il n'y avait pas d'importante modification. La demande a donc été envoyée.

Estimation maison route du Couvent :

Une des agences immobilières a estimé le prix de vente entre 75 et 80 000 €, l'autre entre 15 et 25 000 € ce qui représente un gros écart.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de proposer ce bâtiment à la vente pour un montant de 40 000 €.

Rendez-vous sera pris avec Madame Bertin, propriétaire du terrain à côté de l'immeuble et qui serait d'accord pour vendre une partie, ce qui donnerait un atout pour la vente.

Point sur Contrat de Bourg :

Dossier COLAS : lors de la dernière rencontre avec Monsieur Beguet, un accord a été trouvé sur le reste à payer et les révisions. Le montant des travaux passerait de 347 000 € à 336 419 €.

Un problème a été soulevé devant le garage d'une habitation. En effet, aucun passage bateau n'a été prévu et les personnes ne peuvent donc pas entrer dans leur garage. Il faudra envisager de casser pour faire un accès.

Troisième tranche de travaux : Madame le Maire informe le conseil municipal que sur les trois entreprises consultées, deux seulement ont répondu et un seul bureau d'étude s'est déplacé sur le site. Il semblerait que l'entreprise Atelier du Ginkgo cotraitant avec le Cabinet Cédric Robin soit le mieux placé avec une proposition financière s'élevant à 10 900 € HT. L'ATDA confirmera ce classement prochainement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, si l'analyse de l'ATDA confirme le classement, d'attribuer la maîtrise d'œuvre à l'atelier du GINKGO avec cotraitant le Cabinet Cédric Robin et mandate Madame le Maire pour signer le marché public de maîtrise d'œuvre.

Autorisation de passage pour Monsieur Mallard :

Madame le Maire rappelle le problème que rencontre Monsieur Mallard qui possède un terrain vers le lotissement de la Motte Verger et qui n'a pas d'accès sur ce terrain. Il a fait la demande d'un droit de passage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de proposer à Monsieur Mallard de lui vendre un petit morceau de terrain d'environ de 5 mètres de large au prix de 2€ le m², les frais étant à la charge de l'acheteur.

Si Monsieur Mallard accepte cette proposition, le conseil municipal mandate Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires.

Désignation référent ambroisie :

Monsieur Jean-François MONCOUYOUX est désigné référent ambroisie.

Questions diverses :

- Madame le Maire indique aux conseillers que la trésorerie a demandé une délibération pour la création de poste pour accroissement temporaire d'activité. Il convient donc de créer deux postes, un pour le nettoyage de l'école à midi et un pour le service minimum. Le conseil municipal donne son accord.
- Garderie : il semblerait qu'il y ait beaucoup d'enfants le soir. Ce problème est à voir avec Target et normalement le centre social prévoit une personne supplémentaire si le nombre d'enfants dépasse un certain seuil et si cela devient récurrent. Le sujet sera abordé à la réunion du RPI.
- Information est donnée sur la mise en place, par le SICTOM, de containers poubelles à La Bussière.
- Aire de jeux : plusieurs devis ont été demandés. La commission étudiera prochainement ceux-ci pour synthèse.
- Madame le Maire informe le conseil que Madame Bettler, nouvelle arrivante à Doulaivre, de nationalité belge, professeur de mathématique récemment à la retraite, s'est proposé pour effectuer bénévolement de l'aide aux devoirs pour un groupe de 8 enfants maximum. Renseignements ont été pris auprès de l'assurance qui conseille de mettre en place ce service dans le cadre des actions sociales. Une réunion du CCAS est donc prévue pour se faire. Le jour reste à définir.